

## DELIBERATION (2020-17) DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET : Création des commissions municipales

L'an deux mille vingt, le huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 4 juin 2020

**Présents** : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Pascal BERTRAND, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN, Claire JEAN.

**Secrétaire de séance** : M. Alain LAGRU

- Vu l'article 2121-22 du Code général des Collectivités territoriales

Monsieur le Maire propose de créer les commissions municipales suivantes et d'en fixer la composition à 5 membres élus maximum :

- Urbanisme et sécurité : Pascal BRUHAT, Patrick JULLIEN, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Michel MARTINIANI

- Finances et Budget : Patrick JULLIEN, Alain LAGRU, Thierry CHALENDARD, Pascal BERTRAND

- Gestion du personnel : Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Claire JEAN

- Communication : Pierre DUPECHER, Thierry CHALENDARD, Claire JEAN

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent la création et la composition des commissions municipales.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 9 juin 2020.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, 9 juin 2020.

Le Maire, Pascal BRUHAT.